



Garage endommagé par travaux d'élagage

Par **Joe34**, le **04/06/2015** à **23:42**

Bonjour,

Notre mère possède un garage d'angle depuis une dizaine d'année, sur une place dans un village d'une commune du Gard. Etant donné qu'elle a récemment été admise en maison de retraite, nous, les enfants, avons récupéré ce bien. Sauf qu'à notre grande surprise, nous nous sommes aperçus qu'il avait été endommagé au niveau du toit ainsi que le mur de derrière par des travaux d'élagage effectués par la mairie ou une entreprise à qui ils ont commandé ce travail. Ayant pris RDV avec eux sur les lieux pour leur faire constater les dégâts, ils nient que ce soient de leur faute et n'acceptent qu'aucun frais ne leur soit imputé. En prime, ils nous disent que le terrain du garage est à la mairie et que les murs sont à nous, mais si on leur propose de le rendre, ils n'en veulent pas alors qu'il y a 2 ou 3 ans, ils ont récupéré des garages similaires sur cette même place, sans aucune indemnité aux « propriétaires », pour créer des emplacements de camping cars.

Le problème est qu'ils encaissent des impôts fonciers pour un garage qui est à nous sans l'être, et que dans cet état là, il n'est ni louable, ni vendable.

Comment faire pour s'en débarrasser ? La mairie n'est elle pas obligée de nous le reprendre, à titre gratuit bien entendu, si tel est notre souhait ?